



VAE 2.0

Depuis le 1er juillet 2023, France VAE est le portail unique de la validation des acquis de l'expérience pour plusieurs certifications de la filière Sanitaire et Social. Ce service permet de garantir un niveau de qualité de service pour l'ensemble des candidats à la VAE.

POURQUOI INTÉGRER UNE VAE ?

- Faire reconnaître vos expériences
- Préparer une reconversion professionnelle
- Obtenir un meilleur salaire
- Faire évoluer votre carrière

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) offre une 3ème voie d'accès à la certification en France, équivalente à la formation initiale, continue ou en alternance.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Vous choisissez la certification que vous voulez passer.
- Avec France VAE, un architecte accompagnateur de parcours (professionnel spécialisé dans l'accompagnement VAE) vous aide tout au long de votre VAE, du diagnostic de vos compétences en début de parcours jusqu'au bilan après le passage devant le jury.
- Vous remplissez un dossier décrivant votre expérience et vos compétences.
- Ce dossier sera ensuite présenté à un jury qui validera votre certification de manière totale ou partielle.

QUI PEUT FAIRE UNE VAE ?

Le dispositif de VAE est accessible à toute personne ayant des compétences liées au diplôme visé.

Peuvent en bénéficier les salariés travaillant dans le secteur privé, demandeurs d'emploi, volontaires et bénévoles, proches des aidants.

DES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

L'ensemble des démarches pour constituer et suivre votre dossier pourront s'effectuer sur France VAE.

Vous serez accompagnés à chacune des étapes du parcours.

Consultez les diplômes actuellement disponibles via France VAE.

Si le diplôme que vous visez ne fait pas parti de cette liste, veuillez consulter le site vae.centre-info.fr pour continuer votre parcours VAE.

Le rôle de l'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) :

- Vérifier l'adéquation du projet : s'assurer que la VAE constitue bien le moyen le plus pertinent pour atteindre les objectifs du candidat.
- Conseiller sur le choix du diplôme : guider vers la certification la plus adaptée à son expérience et à son projet professionnel.
- Construire un parcours personnalisé : organiser des sessions d'accompagnement (individuelles ou collectives) pour guider la rédaction du dossier de validation, document central de la VAE.
- Accompagner la rédaction du dossier : apporter une méthodologie, clarifier les attentes du jury et fournir des exemples concrets.
- Préparer au passage devant le jury : proposer des simulations, anticiper les questions et renforcer la confiance du candidat.
- Orienter vers des formations complémentaires : si nécessaire, recommander des modules courts pour acquérir les compétences indispensables à l'obtention du diplôme.

Au-delà de cette expertise technique, l'architecte-accompagnateur de parcours (AAP) constitue aussi un soutien humain et moral : il aide le candidat à progresser sereinement et à rester motivé tout au long de son parcours VAE.

L'Architecte Accompagnateur de parcours :

Un appui administratif pour alléger vos démarches

En complément de son rôle pédagogique, l'architecte-accompagnateur de parcours (AAP) facilite également la gestion administrative du parcours.

Les actions administratives menées par l'AAP :

- Transmettre le dossier de faisabilité au certificateur.
- Informer des échéances clés, notamment pour le dépôt du dossier de validation.
- Accompagner dans la recherche de financements (CPF, employeur, Régions, etc.).

Cet appui permet au candidat de se concentrer pleinement sur l'essentiel : valoriser son expérience et préparer son passage devant le jury.



Comment financer son accompagnement VAE ?

France VAE ne gère pas le financement.

Le candidat peut mobiliser :

- Ses droits au Compte Personnel de Formation (CPF)
- Des abondements éventuels selon sa situation :
 - Son employeur
 - L'OPCO
 - La Région
 - France Travail (s'il est demandeur d'emploi)

AIRE FORMATION, C'EST :

- Un réseau de professionnels qui intervient tout au long de la formation pour partager son expérience de terrain.
 - Une pédagogie active basée sur le travail de groupe, le projet et la pratique.
- Un suivi individualisé grâce à la disponibilité et au professionnalisme des formateurs.
 - Des équipements performants : plateaux techniques, salle informatique.
 - Possibilité de restauration sur place (cantine scolaire).
- Bâtiments et formations accessibles aux personnes en situation de handicap.
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Prendre contact avec Aire Formation au 03.21.11.11.45



52 rue d'Isbergues
62120 Aire-sur-la-Lys



aire-formation@cneap.fr
www.lycee-saintemarie.fr

n° de déclaration d'activité :
3162042062

MAJ-09/2025

